



APVF

PETITES VILLES
DE FRANCE

Association
des petites villes
de France

42, boulevard Raspail

75007 Paris

Tél. 0145440083

www.apvf.asso.fr

A l'attention des candidats aux élections législatives 2022

Paris, le 2 juin 2022

Objet : Lettre aux futurs députés de la Nation

Madame, Monsieur,

En présentant votre candidature à l'élection législative des 12 et 19 juin prochains, vous honorez ce rendez-vous démocratique majeur, qui doit être l'occasion, pour notre pays, de répondre aux enjeux de la transition écologique et d'accroissement des fractures territoriales et sociales.

Dans de nombreuses petites villes, le dynamisme démographique s'est amplifié ces dernières années ; il impose d'adapter notre stratégie d'implantation des équipements publics, afin de faciliter l'accès aux services publics de toutes les populations. Chacun doit pouvoir vivre en sécurité, accéder à des équipements sanitaires dans un temps raisonnable, découvrir une offre culturelle de qualité et disposer de solutions numériques performantes pour échanger, travailler, organiser sa vie.

Mais, il existe également un certain nombre de petites villes en proie à la désindustrialisation, à la perte de leurs services publics, à la dévitalisation de leur centre-ville et à la désertification médicale. Leurs habitants ont le sentiment de faire partie de la France des « oubliés ».

De surcroît, la crise sanitaire a mis en évidence les carences et les failles d'un système de gestion publique hyper centralisé, qui ne permet pas encore, malgré les bonnes volontés, d'associer suffisamment les élus locaux aux décisions à prendre.

Or l'Assemblée nationale, que vous aspirez à rejoindre, a un rôle majeur à jouer pour l'accompagnement des territoires dans les transitions que notre pays doit mener à bien, notamment parce que le Parlement fixe le cadre financier dans lequel nos collectivités locales pourront agir.

Pour l'APVF, afin que les collectivités territoriales puissent prendre toute leur part aux politiques publiques, leurs relations financières avec l'État doivent être refondées sur les principes de confiance et de responsabilité. Une logique purement financière de réduction des dépenses publiques, sans prise en considération des fragilités locales et des enjeux de politique publique, aboutirait, à coup sûr, à l'échec collectif. Contrairement à l'État, dont les finances continuent à se dégrader, les collectivités continuent de garantir l'équilibre de leur budget, malgré les contraintes successives auxquelles elles ont été confrontées depuis 15 ans.

Mais aujourd'hui les collectivités territoriales ne disposent plus de marges financières suffisantes pour réduire encore leurs dépenses de fonctionnement, sauf à mettre en péril le fonctionnement normal des services publics. C'est pourquoi nous tenions à vous appeler à la plus extrême prudence **avant d'envisager toute nouvelle mise à contribution des collectivités territoriales ou de supprimer le lien fiscal qu'elles maintiennent encore avec la population et le tissu économique local**. Par ailleurs, comment les collectivités territoriales pourront-elles participer au plan de relance et au soutien de l'activité économique, si elles ne disposent plus des ressources financières suffisantes, alors même que la croissance est en train de fléchir très nettement et que ces derniers mois sont marqués par la hausse généralisée des prix ? Certaines petites villes voient leurs dépenses d'énergie bondir de plus de 50 %. Ce choc ne sera pas facile à absorber malgré la réalisation d'économies d'énergies ou le report, voire l'annulation, de certains investissements.

L'APVF appelle donc à un véritable **Pacte de confiance** entre l'État et les associations d'élus, qui définira, sur la durée de la législature, les grands objectifs des politiques d'avenir comme la santé, le grand âge et la transition écologique – tous ces défis qui ne peuvent pas être relevés sans la forte implication des collectivités territoriales. Pour garantir que nous serons en mesure de relever ces défis, nous pensons que **l'État doit s'engager, à la fois, à stabiliser les dotations de chaque collectivité pour la durée de la législature et à préserver la dynamique de la fiscalité locale**.

Alors que cette liberté de décider, à la hausse comme à la baisse, du montant des impôts locaux est indissociable de la libre administration des collectivités territoriales et que le consentement de nos concitoyens aux contributions publiques est au cœur de la démocratie, la part des recettes fiscales dont les élus locaux votent le taux est passée de 90 % à 52 % de ces recettes entre 1986 et 2021. Par souci d'efficacité, pour préserver nos capacités de résilience collective face à la crise économique et aux catastrophes climatiques, comme par respect des principes fondamentaux sur laquelle notre décentralisation a été inventée et développée, **le lien fiscal entre une collectivité locale, sa population et ses entreprises doit être préservé**.

À l'évidence, les impôts locaux, dans leur configuration actuelle, méritent d'être adaptés et l'APVF appelle de ses vœux une réflexion ambitieuse sur leur modernisation. Mais aucune solution pérenne et juste ne pourra être découverte par la seule administration d'État, sans que le Parlement et les élus locaux ne participent pleinement à cette réflexion.

Dans cette perspective, nous souhaitons savoir comment vous compterez agir dans les prochains mois, et notamment lors de la prochaine loi de finances. Nous recevrons votre réponse et vos éventuelles propositions avec le plus grand intérêt et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Christophe BOUILLON

Président
Maire de Barentin



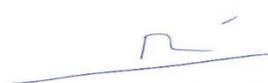
Loïc HERVÉ

Président délégué
Sénateur de Haute-Savoie



Antoine HOMÉ

1er Vice-Président
Maire de Wittenheim



Et les Vice-présidents de l'APVF : **Nathalie NIESON**, Maire de Bourg-de-Péage, **Charlotte BLANDIOT-FARIDE**, Maire de Mitry-Mory, **Romain COLAS**, Maire de Boussy-Saint-Antoine, **Anne GALLO**, Maire de Saint-Avé, **Harold HUWART**, Maire de Nogent-le-Rotrou, **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, **Laurence PORTE**, Maire de Montbard, **Pierre-Alain ROIRON**, Maire de Langeais, **Igor SEMO**, Maire de Saint-Maurice, **Nicolas SORET**, Maire de Joigny.